



SECTION BOURGOGNE / FRANCHE-COMTE

En partenariat avec le Master 2 de droit rural de Mâcon

## LES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION D'UN BIEN RURAL A UNE SOCIETE

Vendredi 2 juin 2017

Amphithéâtre Henri Guillemin  
18, Cours Moreau à Mâcon.

### 9 H 00 : Accueil des participants et tenue de l'assemblée générale de l'Association

- Rapport moral du Président
- Rapport financier du Trésorier
- Approbation des comptes de l'exercice clos et du budget de l'exercice suivant
- Appel à cotisation 2018 des adhérents
- Renouvellement des membres du Bureau de l'association

**1<sup>ère</sup> partie : Les CMD à l'épreuve des droits**, sous la présidence d'Hubert Bosse-Platière, Professeur à l'Université de Bourgogne, co-directeur du M2 droit rural de Mâcon

**10 H 30 : Les CMD et le statut du fermage**  
par Denis Rochard, Maître de conférences HDR, Directeur du M2 droit rural de Poitiers

**10 H 50 : Les CMD et le droit des sociétés**  
par Christine Lebel, Maître de conférences HDR à l'Université de Besançon et Maud Borgniet, juriste, diplômée du M2 droit rural de Mâcon

**11 H 20 : Les CMD et le contrôle des structures** par Vincent Bardet, responsable du service juridique de la FDSEA 71

**11 H 40 : Les CMD et les droits de préemption** par Rachel Dupuis-Bernard, notaire à GRAY

**12 H 00 : Les CMD et la SAFER** par Philippe de Segonzac, directeur régional SAFER BFC

**12 H 15 : La rédaction des CMD** par Céline Le Liard, juriste à la chambre d'agriculture 71 et Stéphanie Nectoux, responsable du service juridique du CER71

**12 H 45 : Pause déjeuner**

## 14 H 00 : Reprise des travaux

**2<sup>nd</sup>e partie : Les CMD à l'épreuve de la pratique**, sous la présidence de Denis Rochard, Maître de conférences HDR, Directeur du M2 droit rural de Poitiers

14 H 15 – 15 H 45 : L'apport des améliorations culturelles à la société

- Aspects juridiques par Sandrine Besson, responsable du service droit rural du CRIDON LYON.
- Aspects fiscaux et comptables par Gilles Perdriol, responsable du service juridique et fiscal du CER Vaucluse-Drôme.
- L'évaluation des améliorations par Godefroy Walckenaer, expert foncier.

16 H 00 – 17 H 00 : La fin de la CMD, « l'apurement des comptes »

- Le sort de la CMD lors de la rupture du couple par Jean-Livier Cabocel, Avocat à Charnay-lès-Mâcon et Françoise Vandembroucq, Avocate à Dijon.
- Le règlement des comptes de sortie par Pascal Vuillemin, responsable du service juridique CER BFC

**17 H 00 – 17 H 30 : Propos conclusifs par Hubert Bosse-Platière**

---

---

**Entrée Gratuite pour les adhérents de l'AFDR et les étudiants**

**Inscription obligatoire avant le 20 mai 2017**

auprès de : [irvsm@wanadoo.fr](mailto:irvsm@wanadoo.fr)

### Bulletin d'inscription

Nom : .....	Prénom : .....
Fonction : .....	Institution : .....
Adresse : .....	
Mail : .....	

<b>Tarifs</b>	<b>Colloque</b>	<b>Colloque et déjeuner (Buffet)</b>
<b>Tarif normal</b>	<input type="checkbox"/> 50 €	<input type="checkbox"/> 80 €
<b>Tarif adhérent 2016-2017</b> (le montant de l'adhésion 2018 est de 50€)	<input type="checkbox"/> gratuit	<input type="checkbox"/> 30 €

Règlement au nom de : AFDR section BFC

**Le colloque est habilité au titre de la formation continue**

Merci d'indiquer si vous désirez :  une attestation de présence  une facture